



Archipel
Butor



Dossier pédagogique

Offre de médiation à destination des scolaires



91, chemin du château
74380 LUCINGES

www.archipel-butor.com

04 58 76 00 42
accueil@archipel-butor.fr



Découvrez l'Archipel Butor avec votre classe

L'Archipel Butor accueille les classes pour des visites accompagnées du Manoir des livres et de la maison où a vécu Michel Butor.

Au cours d'une année, le Manoir des livres accueille entre ses murs trois expositions temporaires.

La maison Michel Butor abrite le bureau de l'écrivain, conservé en l'état et ouvert à la visite guidée.

En complément des visites guidées, l'Archipel Butor propose aux classes des ateliers de pratique artistique animés par un artiste invité : caviardage, abécédaire, création d'un livre d'artiste/leporello, atelier reliure, ...



Manoir des livres



Manoir des livres



Maison Michel Butor



Publics :

Les visites et ateliers proposés s'adaptent à tous les âges, **de la maternelle au lycée.**

Durée :

Visite guidée du Manoir des livres : env. 1 heure

Visite guidée du bureau de Michel Butor : env. 1 heure

Atelier de pratique artistique : 2 heures

Tarifs :

Visite guidée : 30€ / classe

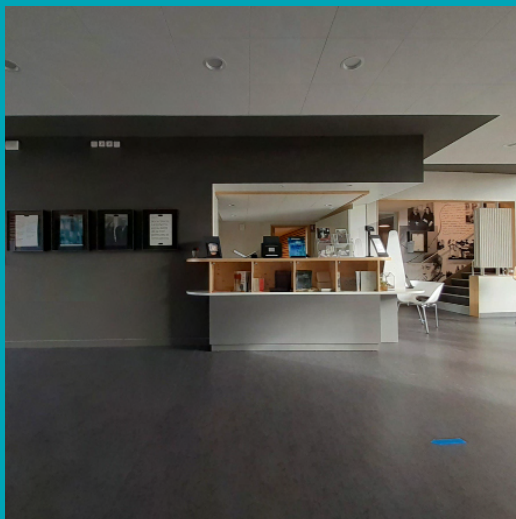
Atelier de pratique artistique : 80€ / heure d'atelier / classe

Modalités d'accueil :

Votre venue peut être organisée à la journée ou à la demie-journée (de préférence le matin).

Les ateliers se déroulent dans notre espace pédagogique.

En cas de visite à la journée, le parc municipal, accolé au Manoir des livres est à votre disposition pour la pause déjeuner (en cas de mauvais temps, la salle pédagogique pourra servir d'espace de repli).



Manoir des livres - accueil



Espace pédagogique



NOS PROJETS CLÉS EN MAIN

pour découvrir l'Archipel Butor et le monde du livre d'artiste

Déroulé sur une 1/2 journée :

- Matin ou après-midi :

Visite guidée du Manoir des livres (1h) et du bureau de Michel Butor* (1h)

** La visite du bureau se fait par petits groupes*

Tarifs :

Visite guidée : 30€ / classe

Déroulé sur une journée :

- Matin :

Visite guidée du Manoir des livres (1h) et du bureau de Michel Butor* (1h)

** La visite du bureau se fait par petits groupes*

- Après-midi :

Atelier* de pratique artistique avec un artiste invité autour de la création d'un leporello et du rapport de l'écrit à l'image (2h)

** L'atelier se déroule en classe entière*

Si vous souhaitez associer une deuxième classe à votre projet, ce projet clé en main peut tout à fait s'adapter et s'organiser en conséquence.

Tarifs :

Visite guidée : 30€ / classe

Atelier de pratique artistique : 80 € / classe / heure d'atelier

Soit un montant total de 190 € / classe





**L'Archipel Butor vient aussi
en classe !**



A la manière de Michel Butor connu pour être un "écrivain voyageur", l'Archipel Butor propose aux élèves de découvrir ses expositions **hors les murs** !

Un médiateur et une valise pleine de livres d'artiste se **déplacent dans les établissements scolaires** pour présenter l'univers butorien et l'exposition en cours au Manoir des livres*.

Les élèves découvrent ainsi le livre d'artiste et ses particularités tout en abordant le travail d'un artiste. C'est aussi l'occasion de parler d'édition, de papier, d'imprimerie, de peinture et d'écriture, ...

A la suite de la présentation, un **atelier d'initiation à la pratique artistique** peut être proposé aux élèves. Animé par un artiste invité, le but est de permettre à chaque élève de travailler son rapport de l'écrit à l'image.

* Pour l'année 2023-2024, le Manoir des livres accueillera les expositions suivantes :

- Les livres-objets, « *Le livre sous toutes ses formes* », du 8 juillet au 14 octobre 2023 ;
- Ania Staritsky, « *L'éclat d'un œil* », du 28 octobre 2023 au 24 février 2024 ;
- Joël Bastard, « *Le troisième livre* », du 2 mars au 22 juin 2024.





Publics :

L'intervention proposée s'adapte à tous les âges, **de la maternelle au lycée.**

Durée :

Intervention : env. 45 minutes

Intervention + Atelier avec un artiste invité : env. 3 heures

Tarifs :

Intervention : 40€ / classe

Atelier de pratique artistique : 80€ / heure d'atelier / classe

Modalités d'accueil :

Notre venue dans votre classe peut être organisée à la demie-journée (de préférence le matin) ou à la journée, si vous souhaitez associer une deuxième classe à votre projet.





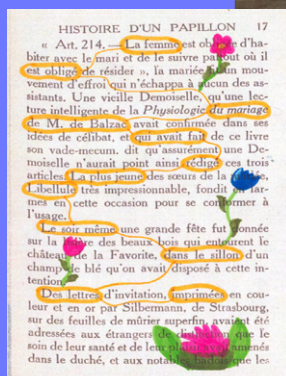
Un projet un peu plus long
avec un artiste invité ?



LES PROJETS SIEL 2023-2024

En partenariat avec le Département de la Haute-Savoie, l'Archipel Butor participe chaque année aux *Chemins de la Culture* et propose aux collèges différents projets clés en main.

Le descriptif des 4 projets proposés pour l'année scolaire 2023-2024 vous est présenté dans les pages suivantes.





Archipel Butor



INFOS À RETENIR



POUR QUI ?
Tous niveaux.



QUAND ?
Toute l'année.



OÙ ?
Lucinges.



TERRITOIRE CONCERNÉ
Département.



**FORMATION
ENSEIGNANTS
OBLIGATOIRE**
2h.



**DURÉE DU PROJET
AVEC LES ÉLÈVES**
4h sur site.



**ENSEIGNEMENTS
CONCERNÉS**
Français, Arts
Plastiques.



INTERVENANTS
Aurélien LARUELLE et
Delphine DUPENLOUP
médiatrices, Rémi
BERGE, artiste.



**MODALITÉS
FINANCIÈRES**
Le Département

finance :
Formation : 340 €
Transport des
collégiens : 100%
**Le collège met
en œuvre (en
concertation avec la
structure partenaire) :**
La participation
forfaitaire de la part
collective du pass
Culture : 340 €
Le financement :
- de la billetterie* : 30 € /
classe
- du matériel* : 50 € /
classe
- des déplacements
intervenant*
* Dépenses éligibles au pass
Culture en sus de la participation
forfaitaire



CONTACT
Delphine DUPENLOUP,
Chargée des publics
Annemasse Agglo
T / 04 58 76 00 42
delphine.dupenloup@
annemasse-agglo.fr
archipel-butor.fr

**haute
savoie**
le Département

ARCHIPEL BUTOR

PROJET CLÉS EN MAIN | SENSIBILISATION ARTISTIQUE



À LA DÉCOUVERTE DU LIVRE D'ARTISTE

OBJECTIF

- Découvrir le monde du livre d'artiste ;
- appréhender et s'initier à la création d'un livre d'artiste ;
- s'initier à la relation entre image et texte.

EXPOSITION

Expositions temporaires de l'Archipel Butor.

DÉROULEMENT DU PROJET

- Séance 1**
2h **Visite sur site de l'exposition** présentée au Manoir des livres
suivie de la visite du bureau de Michel Butor situé dans la maison
de l'écrivain.
- Séance 2**
2h **Atelier sur site** : explorer, à travers la réalisation d'un livre d'artiste,
la plasticité de l'écriture et le rapport entre le texte et l'image.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **L'enseignant contacte la structure culturelle pour se renseigner sur le projet (pistes pédagogiques, formation enseignant, logistique, facturation, etc.) ;**
2. l'enseignant soumet son projet pour validation au chef d'établissement qui l'inscrit sur le portail SIEL : demarches-colleges.hautesavoie.fr ;
3. l'enseignant est contacté par la structure pour la mise en œuvre du projet ;
4. **NOUVEAU** : en septembre, l'enseignant responsable du projet pré-réserve ce projet référencé sur ADAGE pour activer la part forfaitaire du pass Culture et le cas échéant la billetterie, le déplacement des intervenant et le matériel ;
5. le chef d'établissement valide la pré-réservation sur ADAGE ;
6. le collège dépose sur le portail SIEL pour remboursement avant le 31/10/24 le cas échéant les factures acquittées (transport des collégiens, interventions) et le bilan moral du projet.



Archipel Butor



ARCHIPEL BUTOR

PROJET CLÉS EN MAIN | PRATIQUE ARTISTIQUE



LE LIVRE D'ARTISTE AVEC MICHEL BUTOR

OBJECTIFS

- Découvrir le monde du livre d'artiste ;
- se familiariser avec la pratique du livre d'artiste ;
- découvrir des techniques spécifiques à l'édition comme la sérigraphie ;
- appréhender et s'approprier un texte littéraire ;
- penser une mise en page / le rapport texte image ;
- découvrir et pratiquer la technique de la reliure cousue au fil.

EXPOSITION

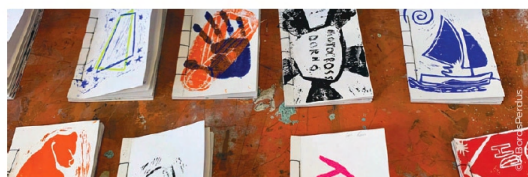
Expositions temporaires de l'Archipel Butor.

DÉROULEMENT DU PROJET

- Séance 1**
3h | Visite sur site de l'exposition, du bureau et de la maison de l'écrivain et présentation du projet artistique, des objectifs et des techniques utilisées avec les artistes et choix du texte.
- Ateliers au collège :**
- Séance 2**
2h | Démonstration de sérigraphie et de reliure. Présentation du texte qu'ils ont choisi : analyse du texte en extrayant des mots et en commençant à les imaginer sous des formes iconographiques.
- Séance 3**
3h | Poursuite du travail iconographique : le texte devient l'image. Les élèves dessinent et imaginent les formes que vont occuper leur format. Finition des formes en vue de la réalisation des pochoirs sur les cadres sérigraphiés.
- Séance 4**
3h | Initiation à la réalisation des cadres sérigraphiés. Impressions des pages.
- Séance 5**
3h | Poursuite des impressions. Cours théorique et pratique de pliage et de reliure.
- Séance 6**
3h | Façonnage du livret comprenant la découpe au format, la reliure et l'élaboration de la couverture. Assemblage final de l'édition.
- Séance 7 (option)**
2h | Conception et vernissage d'une exposition au Manoir des livres ou au collège pour présenter l'ensemble des productions réalisées par les élèves.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. L'enseignant contacte la structure culturelle pour se renseigner sur le projet (pistes pédagogiques, formation enseignant, logistique, facturation, etc.) ;
2. l'enseignant soumet son projet pour validation au chef d'établissement qui l'inscrit sur le portail SIEL : demarches-colleges.hautesavoie.fr ;
3. l'enseignant est contacté par la structure pour la mise en œuvre du projet ;
4. NOUVEAU : en septembre, l'enseignant responsable du projet pré-réserve ce projet référencé sur ADAGE pour activer la part forfaitaire du pass Culture et le cas échéant la billetterie, le déplacement des intervenants et le matériel ;
5. le chef d'établissement valide la pré-réservation sur ADAGE ;
6. le collège dépose sur le portail SIEL pour remboursement avant le 31/10/24 le cas échéant les factures acquittées (transport des collégiens, interventions) et le bilan moral du projet.



INFOS À RETENIR

- POUR QUI ?**
Tous niveaux.
- QUAND ?**
Toute l'année.
- OÙ ?**
Lucinges.
- TERRITOIRE CONCERNÉ**
Département.
- FORMATION ENSEIGNANTS OBLIGATOIRE**
4h.
- DURÉE DU PROJET AVEC LES ÉLÈVES**
19h (16h au collège, 3h sur site).
- ENSEIGNEMENTS CONCERNÉS**
Français, Arts Plastiques.
- INTERVENANTS**
Laetitia BOUSSEL, Laurent MONNET, artistes, Aurélie LARUELLE et Delphine DUPENLOUP médiatrices.
- MODALITÉS FINANCIÈRES**
Le Département finance :
Formation : 380 €
Intervention : 2 400 €
Transport des collégiens : 100%
Le collège met en œuvre (en concertation avec la structure partenaire) :
La participation forfaitaire de la part collective du pass Culture : 380 €
Le financement :
- de la billetterie : 30 € / classe
- des déplacements intervenants*
- du matériel : 400 € / classe
* Dépenses éligibles au pass Culture en sus de la participation forfaitaire
- CONTACT**
Delphine DUPENLOUP,
Chargée des publics
Annemasse Agglo
T / 04 58 76 00 42
delphine.dupenloup@annemasse-agglo.fr
archipel-butor.fr

haute savoie
le Département

2023-2024 | 109

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - PATRIMOINE, MÉMOIRE ET ARCHITECTURE



Archipel Butor



INFOS À RETENIR



POUR QUI ?
Tous niveaux.



QUAND ?
Toute l'année.



OÙ ?
Lucinges.



TERRITOIRE CONCERNÉ
Département.



**FORMATION
ENSEIGNANTS
OBLIGATOIRE**
4h.



**DURÉE DU PROJET AVEC
LES ÉLÈVES**
15h (12h au collège,
3h sur site).



**ENSEIGNEMENTS
CONCERNÉS**
Français, Arts Plastiques.



INTERVENANTS
Gaëlle CALLAC, artiste,
Aurélië LARUELLE et
Delphine DUPENLOUP,
médiatrices.



**MODALITÉS
FINANCIÈRES**
**Le Département
finance :**
Formation : 340 €.
Intervention : 930 €.
Transport des collégiens :
100%
**Le collège met en
œuvre (en concertation
avec la structure
partenaire) :**
La participation
forfaitaire de la part
collective du pass
Culture : 380 €.
Le financement :
- de la billetterie* : 30 € /
classe
- du matériel* : 100 € /
classe
- des déplacements
intervenant*
* Dépenses éligibles au pass Culture
en sus de la participation forfaitaire



CONTACT
Delphine DUPENLOUP,
Chargée des publics
Annemasse Agglo
T / 04 58 76 00 42
delphine.dupenloup@
annemasse-agglo.fr
archipel-butor.fr

**haute
savoie**
le Département

110 | Participez à un projet éducatif pour votre collège !

ARCHIPEL BUTOR



PROJET CLÉS EN MAIN | PRATIQUE ARTISTIQUE



LE CHEMIN DU LIVRE

OBJECTIFS

- Découvrir le monde du livre d'artiste et l'univers de Michel Butor par le biais de l'Archipel Butor ;
- se familiariser avec le chemin du livre et ses différents acteurs ;
- s'approprier et créer son propre livre ;
- penser une mise en page / le rapport texte image ;
- savoir présenter et mettre en valeur son propre travail de création.

EXPOSITION

Expositions temporaires de l'Archipel Butor.

DÉROULEMENT DU PROJET

Séance 1
3h | **Visite sur site de l'exposition**, du bureau et de la maison de l'écrivain. Rencontre avec l'artiste Gaëlle CALLAC et présentation du projet artistique.

Ateliers au collège :

Séance 2
2h | Présentation du chemin du livre et de ses différents acteurs. Échanges autour des différents métiers entourant le livre (éditeur, imprimeur, distributeur, libraires, etc.)

Séance 3
2h | Réflexion autour de l'histoire envisagée par chaque élève. Rédaction du résumé de la 4^e de couverture et réflexion autour du titre et de la couverture.

Séance 4
2h | Création de la maquette de la couverture du livre (format, dos, invention d'un logo, d'une couverture, rapport texte/image, etc.).

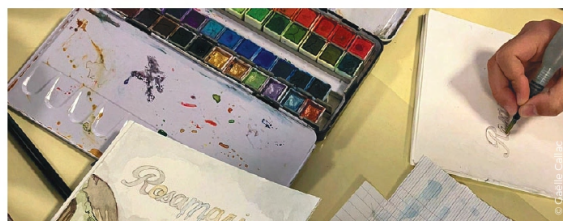
Séance 5
2h | Réalisation et mise en page de la 1^{re} et 4^e pages de couverture.

Séance 6
2h | Temps de restitution et de présentation : chaque élève présente sa création et développe un argumentaire de vente.

Séance 7
(option)
2h | Conception d'une exposition au Manoir des livres ou au collège pour présenter l'ensemble des productions réalisées par les élèves.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **L'enseignant contacte la structure culturelle pour se renseigner sur le projet (pistes pédagogiques, formation enseignant, logistique, facturation, etc.) ;**
2. l'enseignant soumet son projet pour validation au chef d'établissement qui l'inscrit sur le portail SIEL : demarches-colleges.hautsavoie.fr ;
3. l'enseignant est contacté par la structure pour la mise en œuvre du projet ;
4. **NOUVEAU** : en septembre, l'enseignant responsable du projet pré-réserve ce projet référencé sur ADAGE pour activer la part forfaitaire du pass Culture et le cas échéant la billetterie, le déplacement des intervenant et le matériel ;
5. le chef d'établissement valide la pré-réservation sur ADAGE ;
6. le collège dépose sur le portail SIEL pour remboursement avant le 31/10/24 le cas échéant les factures acquittées (transport des collégiens, interventions) et le bilan moral du projet.



Archipel Butor



ARCHIPEL BUTOR

PROJET CLÉS EN MAIN | PRATIQUE ARTISTIQUE



TRACES

OBJECTIFS

- Découvrir le monde du livre d'artiste ;
- devenir philosophe en goûtant à l'aventure philosophique ;
- exercer son esprit critique sur des problématiques universelles et actuelles ;
- outiller son regard et se questionner sur la notion de trace ;
- prendre conscience de l'impact de nos créations sur l'environnement ;
- découvrir et explorer des techniques d'impression autour de la gravure en taille douce ;
- devenir auteur en exposant ses idées dans l'espace public.

EXPOSITION

Expositions temporaires de l'Archipel Butor.

DÉROULEMENT DU PROJET

Ateliers au collège :

- Séance 1**
6h | Relever des « traces » en extérieur ;
Atelier philo : « Qu'est-ce que la philo et quelles questions philo peuvent surgir de la notion de 'trace' ? » ; présentation de la taille douce ; expérimentations à partir de différents supports.
- Séance 2**
6h | Discussion philo ; observer et relever en extérieur ;
préparer une matrice : dessiner et graver une plaque ;
expérimenter la collagraphie.
- Séance 3**
6h | Atelier philo ; observer et relever en extérieur ; réalisation d'un diptyque.
- Séance 4**
5h | **Visite sur site de l'exposition**, du bureau et de la maison de l'écrivain ; réalisation d'un leporello à partir d'un texte issu de l'atelier philo.
- Séance 5**
3h | Conclusion philo : « En quoi garder trace nous aide à penser ? » ;
réalisation des couvertures en gaufrage et façonnage du leporello.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. L'enseignant contacte la structure culturelle pour se renseigner sur le projet (pistes pédagogiques, formation enseignant, logistique, facturation, etc.) ;
2. l'enseignant soumet son projet pour validation au chef d'établissement qui l'inscrit sur le portail SIEL : demarches-collèges.hautesavoie.fr ;
3. l'enseignant est contacté par la structure pour la mise en œuvre du projet ;
4. NOUVEAU : en septembre, l'enseignant responsable du projet pré-réserve ce projet référencé sur ADAGE pour activer la part forfaitaire du pass Culture et le cas échéant la billetterie, le déplacement des intervenants et le matériel ;
5. le chef d'établissement valide la pré-réservation sur ADAGE ;
6. le collège dépose sur le portail SIEL pour remboursement avant le 31/10/24 le cas échéant les factures acquittées (transport des collégiens, interventions) et le bilan moral du projet.



© Céline Ohannessian & Emmanuelle Butor

INFOS À RETENIR

- POUR QUI ?**
Tous niveaux.
- QUAND ?**
Toute l'année.
- OÙ ?**
Lucinges.
- TERRITOIRE CONCERNÉ**
Département.
- FORMATION ENSEIGNANTS OBLIGATOIRE**
4h.
- DURÉE DU PROJET AVEC LES ÉLÈVES**
26h (21h au collège, 5h sur site).
- ENSEIGNEMENTS CONCERNÉS**
Français, Arts Plastiques.
- INTERVENANTS**
Céline OHANNESSIAN et Emilie RENAULT, artistes.
Aurélien LARUELLE et Delphine DUPENLOUP, médiatrices.
- MODALITÉS FINANCIÈRES**
Le Département finance :
Formation : 440 €
Intervention : 3 180 €
Transport des collégiens : 100%
Le collège met en œuvre (en concertation avec la structure partenaire) :
La participation forfaitaire de la part collective du pass Culture : 380 €
Le financement :
- de la billetterie* : 30 € / classe
- des déplacements intervenants*
- du matériel* : 500 € / classe
* Dépenses éligibles au pass Culture en sus de la participation forfaitaire
- CONTACT**
Delphine DUPENLOUP,
Chargée des publics
Annemasse Agglo
T / 04 58 76 00 42
delphine.dupenloup@annemasse-agglo.fr
archipel-butor.fr

haute savoie
le Département

2023-2024 | 111

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - PATRIMOINE, MÉMOIRE ET ARCHITECTURE



L' Archipel Butor en bref :

Les trois sites de l'Archipel Butor sont officiellement ouverts au public depuis octobre 2020 avec l'ouverture de la maison Michel Butor. Le Manoir des livres est quant à lui ouvert depuis février 2020. La bibliothèque Michel Butor (ancienne bibliothèque municipale de Lucinges), était déjà en fonction et continue sa mission de promotion de la lecture publique depuis qu'elle a rejoint l'Archipel Butor en juillet 2019.

L'Archipel Butor est une bibliothèque patrimoniale, elle s'appuie sur la présence de « documents anciens, rares ou précieux ».

Dans notre cas le livre d'artiste, par son caractère unique ou reproduit en de très faibles exemplaires, est admis dans cette catégorie. Les fonctions d'une bibliothèque patrimoniale se concentrent sur le fonds dont elle est le dépositaire. Précisément, la conservation, l'entretien, la valorisation et l'étude des œuvres.

Les pratiques de valorisation d'une bibliothèque patrimoniale croisent les objectifs d'une politique de lecture publique avec ceux d'un espace de type muséal, à savoir :

- Favoriser le contact sensible avec l'objet original par un travail de médiation ;
- Instaurer des situations de dialogues avec les public ;
- Multiplier les formes d'accès : sur place et via le numérique ;
- Préserver les liens avec la lecture publique ;
- Garder présent à l'esprit le principe d'un patrimoine vivant.



Les trois sites de l'Archipel Butor :

1. La bibliothèque de lecture publique Michel Butor :

La bibliothèque Michel Butor est une bibliothèque de lecture publique, membre du réseau Intermède. En plus de ses activités de prêt et d'animations, elle met à disposition du public un fonds spécialisé autour des livres d'artiste et de l'écrivain Michel Butor.

2. La maison d'écrivain Michel Butor :

La maison d'écrivain Michel Butor est située à quelques pas du Manoir des livres. Il s'agit de la dernière demeure où a vécu Michel Butor. Acquis par Annemasse Agglo, elle est maintenant accessible au public. Le bureau de l'écrivain a été laissé en l'état et est ouvert au public sur réservation préalable. Il permet de s'immerger dans l'espace de création de l'auteur. Le reste de la maison est dédié à l'accueil de résidences d'artistes.

3. Le Manoir des livres :

Le Manoir des livres est dédié à la conservation et à la valorisation du livre d'artiste. La visite du fonds patrimonial est possible toute l'année. Le Manoir des livres accueille trois expositions temporaires par an. Il propose une programmation régulière d'ateliers, de projections, de lectures, de conférences, de rencontres avec des artistes ou des professionnels, à destination de tous les publics. Son objectif principal est de faire découvrir au plus grand nombre le livre d'artiste.

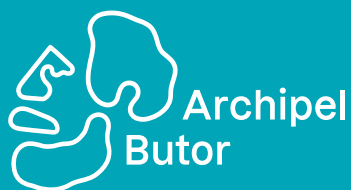


Pour plus d'informations, contactez l'Archipel Butor :

Mme Delphine DUPENLOUP

Par téléphone : 04.58.76.00.42

Par mail : accueil@archipel-butor.fr



www.archipel-butor.fr